

Communiqué de presse

Objets connectés et services à la personne

La FESP lance une expérimentation avec KITISI

Environnement numérique : la FESP et la société KITISI innovent pour améliorer la réalisation du service rendu au domicile du particulier.

La Fédération du service aux particuliers (Fesp) et la société KITISI lancent un appel à expérimentations auprès des adhérents de la fédération pour tester une nouvelle offre d'objets connectés à destination des intervenants à domicile.

Le système proposé à l'expérimentation par KITISI et la FESP consiste à munir les intervenants à domicile volontaires d'objets connectés, sous forme d'un kit connecté à une application smartphone, pour supprimer les situations d'oubli d'un outil ou objet nécessaire à la réalisation du service à domicile.

En s'assurant, grâce à un inventaire en temps réel associé à un dispositif d'alerte sonore, que rien ne manque dans le sac ou le contenant utilisé par l'intervenant à domicile, la structure réduit le stress et les pertes de temps liés aux situations d'oubli, améliore les conditions de travail des salariés et augmente la satisfaction du client.

Améliorer la qualité du service

Sans coût pour la structure adhérente de la fédération, l'expérimentation permettra de valider les performances du dispositif en situation réelle de travail.

Selon une étude Ipsos¹, 12 % des Français avouent arriver en retard à un rendez-vous professionnel à cause d'un objet oublié ou égaré, ceci entraînant une perte de temps entre 30 mn et 2h30 par mois. Si l'on considère 1h par mois au taux horaire du SMIC² pour 12 % des salariés du secteur, cela représente pour ce marché une perte annuelle de 28 millions d'euros.

Sophie DUBOIS, fondatrice de la société KITISI, souligne que son objectif est de « *développer des solutions connectées à forte valeur d'usage, adaptées aux réalités vécues par les professionnels des services à la personne.* »

La FESP rappelle que les expérimentations qui seront menées avec KITISI s'adressent à l'ensemble du périmètre des Sap, quels que soient le régime de la structure, sa taille et les métiers exercés.

Contact : Gaëlle Dufour, 01 53 85 40 80

¹ Étude Ipsos du 18 mars 2015 <http://www.ipsos.fr/communiquer/2015-03-18-recherche-l-objet-perdu>

² Taux horaire du SMIC équivaut à 9,76 €